

ÉQUIPES MOBILES PERSONNES VULNÉRABLES EN MILIEU RURAL EN SAÔNE-ET-LOIRE

APPEL A PROJETS 2025-2027

Financé dans le cadre du Contrat local des Solidarités signé
entre le Département de Saône-et-Loire et l'Etat

Fermeture du dépôt des candidatures le 15 septembre 2025



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PACTE
DES
SOLIDARITÉS**

Agir ensemble pour faire
reculer la pauvreté

PREAMBULE

Depuis plus de 20 ans, le taux de pauvreté en France est reparti à la hausse. La crise sanitaire a particulièrement dégradé les conditions de vie des plus précaires avec une hausse de la précarité alimentaire, une problématique de mal logement, une non prise en charge de sa santé ...

« L'aller-vers » est conçu comme une réponse pertinente adaptée aux défis sociaux actuels et au décrochage de catégories de la population qui bien qu'ayant des droits, ne les demandent pas. Il s'agit de promouvoir les droits fondamentaux et l'autonomie des personnes, tout en réhabilitant la participation de celles-ci à la société.

« L'aller-vers » est un levier permettant de combattre à la source la pauvreté et les inégalités, afin d'intervenir plus en amont, avant que les difficultés ne soient installées. Mais il peut intervenir aussi à destination d'une partie de la population qui n'accède pas aux prestations ou aux services qui lui sont destinés. Les problématiques rencontrées sont variées : illettrisme, faible mobilité, vulnérabilité, isolement social, la non connaissance, la non demande ...

En 2024, le Pacte des Solidarités prend la suite de la stratégie Nationale de Prévention et de lutte contre la Pauvreté. Cet engagement se concrétise dans 4 axes, dont l'axe 3 : « *Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits* ». Dans ce cadre-là, le Département de Saône-et-Loire a signé un Contrat local des solidarités (CLS) avec l'État, visant à développer des actions de lutte contre la pauvreté sur le territoire. **En qualité de chef de file des solidarités, en partenariat avec l'État, le Département souhaite donc soutenir les initiatives d'intervention mobiles pour permettre l'accès aux droits des personnes les plus démunies en milieu rural.**

CHAMPS DE L'APPEL A PROJETS

Dans ce contexte, cet appel à projets a pour objectif d'encourager les initiatives d'intérêt général portées par des acteurs de terrain, en vue de proposer des actions de détection et d'aller-vers par le déploiement d'équipes mobiles intervenant directement dans les zones rurales.

Le présent appel à projets vise donc à faire émerger des équipes mobiles ayant pour missions de **repérer, aller vers et orienter** les personnes en situations de précarité, non connues des services sociaux, en zone rurale.

Il s'agit de créer du lien avec elles, les informer, prévenir et réduire les risques sanitaires et sociaux auxquels elles pourraient être exposées pour leur permettre de formuler une demande de soutien et les aider à accéder aux services compétents en vue d'améliorer leur situation sociale.

OBJECTIFS GENERAUX DE L'APPEL A PROJETS

- Expérimenter ou renforcer des modalités d'intervention sociale de type "aller-vers", adaptées aux territoires ruraux (selon la définition de l'INSEE) sur l'ensemble du département de Saône-et-Loire, en déployant des équipes mobiles.
- Soutenir des initiatives locales favorisant l'accès aux droits et aux services sociaux.

- Lutter contre l'isolement social et le non-recours aux dispositifs existants.
- Favoriser la coordination et la complémentarité entre les acteurs locaux.

NATURE DES PROJETS ATTENDUS

Les structures sont invitées à proposer des projets adaptés aux réalités des territoires, visant à déployer une équipe mobile sociale composée de professionnels qualifiés (travailleur social, éducateur, psychologue, etc.), en capacité d'intervenir pour :

- Le repérage des personnes,
- L'évaluation de leur situation,
- Leur orientation vers les dispositifs de droit commun.

Les modalités concrètes d'intervention sont laissées à l'initiative des porteurs de projet, en fonction de leur expertise locale.

PUBLICS CONCERNES

Sont concernées par l'intervention de l'équipe mobile les personnes « invisibles » du fait du non recours à leurs droits, non accompagnées par les services sociaux du Département ou associatifs, car non connues ou en refus d'accompagnement, en situation de précarité et de retrait social. Il s'agit de leur permettre de conserver ou retrouver une meilleure situation en matière de : recours aux services, recours aux droits, alimentation, santé, logement, lien familial et lien social, mobilité.

REPARTITION DES LOTS GEOGRAPHIQUES

L'appel à projets est structuré en **quatre lots géographiques** ciblant les communes rurales de typologies 3 et 4 selon l'INSEE :

- **Lot 1** : Périmètre du SCOT du Charolais Brionnais (hors communes de Digoin, Paray-le-Monial et Gueugnon).
- **Lot 2** : Périmètre des SCOT de la Bresse Bourguignonne
- **Lot 3** : Périmètre du SCOT du Chalonnais (hors communes de Chalon-sur-Saône, Virey-le-Grand, Crissey, Châtenoy-en-Bresse, Saint-Marcel, Epervans, Lans, Oslon, Lux, Sevrey, Saint-Rémy, Châtenoy-le-Royal, Champforgeuil, Fragnes-la-Loyère).
- **Lot 4** : Périmètre du SCOT de l'Autunois Morvan (hors commune d'Autun)

Les porteurs peuvent candidater pour **un ou plusieurs lots**. Une même structure peut se voir attribuer **plusieurs lots** si elle démontre sa capacité à intervenir sur le périmètre concerné.

PORTEURS ELIGIBLES

- Les structures à but non lucratif dont les associations, les fondations, les Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) œuvrant dans le champ de la lutte contre la pauvreté ou de la santé.
- Les collectivités territoriales ou leurs groupements, les CCAS et les CIAS.

Le regroupement d'acteurs autour d'un même projet est possible. Dans ce cas de figure, un coordonnateur sera désigné comme interlocuteur unique de l'administration pour la transmission de tous les documents techniques et financiers aux différentes étapes de mise en œuvre du projet.

DEPENSES ELIGIBLES

- Dépenses de fonctionnement liées au projet (mise en œuvre, suivi, et évaluation) comprenant les frais de personnels affectés à l'opération,
- Dépenses d'aller-vers, de détection et d'accompagnement des personnes concernées incluant les frais de déplacement,
- Dépenses de communication pour la mobilisation et la valorisation de l'action,
- Dépenses liées à la conception d'outils méthodologiques,
- Les frais de coordination et temps de reporting.

Pour qu'une dépense soit éligible le paiement doit être effectué avant la date de fin des actions prévues dans la convention d'attribution.

DEPENSES NON ELIGIBLES

- Dépenses liées au fonctionnement de la structure porteuse.
- Dépenses d'investissement.

DURÉE

Durée du financement : un an reconductible une fois (sous réserve des crédits disponibles).

MODALITES DE FINANCEMENT

Une subvention forfaitaire annuelle sera attribuée par lot, dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible.

Montant indicatif par lot : 100 000€ par lot géographique.

Le porteur de projet pourra mobiliser du FSE+.

Le financement à parité entre l'Etat et le Département est attribué sous forme de subvention dans le cadre d'une convention, conclue entre le porteur du projet et le Département, précisant les objectifs poursuivis, le budget prévisionnel, les modalités de suivi et d'évaluation.

Les modalités de versement de la subvention seront précisées dans la convention. Un bilan technique et financier devra être produit en fin d'opération.

CRITERES DE SELECTION

La description du projet devra permettre au comité de sélection d'évaluer les critères mentionnés ci-dessous.

Les projets seront évalués sur l'intérêt et la qualité globale, et plus particulièrement sur :

- La pertinence et la qualité du projet par rapport au contexte local
- L'expertise, les compétences et les diplômes de l'équipe mobile sur l'accompagnement des publics concernés et la cohérence de sa composition au regard des objectifs,
- Le positionnement dans l'écosystème local (complémentarité, synergie, coopération, couverture territoriale, articulation avec les services sociaux, etc.),
- Les éléments de diagnostic ayant conduit à l'élaboration du projet, la connaissance du public et du périmètre du lot géographique d'intervention,
- La capacité à assurer la couverture territoriale,
- Les modalités de suivi et d'évaluation proposées.

NATURE JURIDIQUE DE L'APPEL A PROJETS

Le présent appel à projets ne constitue pas un marché public. Il s'inscrit dans le cadre du soutien à des initiatives d'intérêt général, relevant du régime des subventions (article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000).

Les porteurs de projet disposent d'une autonomie dans la définition et la mise en œuvre de leurs actions, sous réserve de cohérence avec les objectifs généraux de l'appel à projets. Aucune prestation individualisée n'est commandée par la collectivité.

Il est rappelé qu'une convention de subvention précisera les engagements réciproques, dans le respect des principes de transparence, de proportionnalité et d'autonomie des porteurs.

CALENDRIER

- **Date d'ouverture du dépôt des dossiers : 15 juillet 2025**
- **Date de clôture du dépôt des dossiers : 15 septembre 2025**
- **Date de notification pour les dossiers lauréats : novembre 2025**

PROCEDURE DE L'APPEL A PROJETS

Le dépôt des dossiers auprès du service Appui à l'action sociale (SAAS), au sein de la Direction appui ressources transversales aux solidarités (DARTAS), sera effectué, au plus tard le **15 septembre 2025**, par voie dématérialisée à l'adresse :

appui-action-sociale@saoneetloire71.fr

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une présentation de la structure porteuse,
- Un diagnostic synthétique du territoire concerné conduisant à la mise en œuvre du projet,
- Une description détaillée du projet :



- objectifs,
 - actions, publics,
 - moyens mobilisés,
 - composition de l'équipe mobile et profils,
 - territoire concerné,
 - articulation avec les services sociaux
 - ...
- Un budget prévisionnel détaillé de l'action,
 - Les partenariats prévus pour l'opération,
 - Les modalités d'évaluation de l'action et indicateurs envisagés,
 - Documents attestant des capacités juridiques et financières de la structure.

Pour toute question relative à l'appel à projets :

SAAS

Emilie FITON CHAVALLE

03 85 39 56 95

appui-action-sociale@saoneetloire71.fr